

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur :
Forage de Rondoline 2

Bonjour Monsieur

Comme nous en avons discuté lors de notre entretien, Je suis très étonné que l'étude d'impact soit limitée et ne concerne principalement que la phase de construction d'un cabanon ainsi que l'enterrement du tuyau d'alimentation et pas la phase d'exploitation à proprement parlé avec les impacts hydrologiques du pompage.

sachant que nous sommes déjà à la limite de l'utilisation en eau du secteur et que ce projet est présenté " en dépannage si.."et "par sécurité" , Il me semble déraisonnable d'envisager une expansion démographique dans le secteur comme envisagé dans le sdage ou le scot.

En effet, l'un des plus gros problèmes est qu'en faisant baisser artificiellement la nappe par des si gros débits de pompage (80M3/h 1890M3/jour et 240 000M3/ans), les sources provisoires mettrons plus de temps à ressortir par leur exutoire naturel.
Ce délai entre les périodes de hautes eaux et d'étiage peut être catastrophique pour les mares provisoires qui peuvent passer à l'état de sécheresse globale et impacter aussi bien les insectes que les animaux qui auront soif ou modifier la prédominance des espèces végétales vers des espèces plus arides.

Je me fie en cela au rapport de fin de pompage :

Page 7

« Les pompages durant les faibles précipitation provoquent une vidange du système »

Ainsi que page 9 :

« Pour conclure l'aquifère possède une bonne capacité de production, cependant, il est très vulnérable aux périodes de sécheresse durant lesquelles les pompages provoquent une vidange du système » .

Cependant, même les pluies de faibles intensités provoquent une augmentation notable du niveau dans le karst qui perdure durant plusieurs jours. »

Ces conclusions tendent à prouver une variation hydrostatique assez importante du réseau en fonction de la pluviométrie. Ce qui me fait mettre un doute à long terme sur des phénomènes d'assèchement.

Les connaissances hydrologiques sont limitées dans ce dossier.

Je note par exemple :

-Pièce II ,1 notice d'incidence page 39

« L'absence d'exutoire bien délimité »

définition de la nappe et de ses points de sorties non étudié

Un suivi et une coloration des eaux aurait pu être pertinente pour identifier les points de sorties

-page53 tableau 7,7

« Une grande partie retournera en rivière via les stations d'épurations »

(Oui mais l'eau sortant en contrebas risque d'assèchement de la partie haute)

-page 61

En désaccord avec l'affirmation du sdage « le projet n'a pas d'incidence autant au niveau quantitatif que qualitatif » en vue des points évoqués ci-dessus j'en suis moins sûre...

Je prends note page 65 que le projet n'est pas une icpe et qu'il relève donc d'une simple autorisation

Je prends note aussi de annexe 25 page 129

arrêté n° ae-F09319P0225 du 16/08/2019 considérant que pour l'administration l'impact se limite uniquement à la phase de travaux excluant ainsi toutes études pendant la durée d'exploitation du projet , ce que je conteste car il mérite au moins une étude plus poussé et quelques travaux pour pérenniser les assèchement de mares sources de biotop.

Comprenant l'intérêt humain de sécurisation de l'eau d'un tel projet, je ne suis pas fermé à sa réalisation, mais je demande à ce que des études et des financements soient débloqués en parallèle de cette installation de pompage en vue de pérenniser à long terme dans un projet cohérent et globale sur l'eau.

Et ainsi rester vigilant :

- A Limiter l'expansion démographique et la consommation en eau au stricte nécessaire
- Quant à sa mise en œuvre aussi bien par la surveillance des résurgences temporaires ainsi que des réseaux souterrains complexes
- Par la création ou la pérennisation au fil de l'eau de petites mares humides garant du maintien de la biodiversité et du besoin en eau des animaux
- Par l'étude de tous moyens qui pourrait permettre le maintien de l'eau de pluie et absorber les phénomènes cévenoles de pluies sources d'inondations (restanques , talus , fosses ..) qui permettrait de recharger la nappe plutôt que de faire monter transitoirement le niveau de la rivière favorisant les crues..

(en effet, Le Cauron est sensible au phénomène de monter violente: j'ai constaté personnellement une montée des eaux d'environ 50 à 60 cm au niveau du pont de jas de ribié lors des dernières fortes pluies de l'automne 2021)

Même si les documents administratif l'autorisent , je regrette qu'il n y ai pas eu d'étude d'impact globale réalisé sur l'exploitation de cette ressource en eaux et demande que soit pris en compte cette constatations pour toutes réclamations ou études future venant ou réclamé par des associations , particuliers, collectivité ou ayant droit .

Souhaitant que mes remarques soient étudiées et rajoutées au dossier d'enquête publique.

Cordialement

Vojtisek Bruno

